



M diateur Social du C.A.I.S

Centre d'Action et d'Information sur la Surdit 

34, Avenue du Mar chal Maunoury

Cit  administrative – Porte B – 2 me  tage

41000 BLOIS

T l : 02-54-33-53-04 Fax : 02-54-90-13-29

SMS : 06-12-65-00-18

Oovoo : cais41 Skype : c.a.i.s.41 Facebook : Cais R gion Centre

contact@cais-centre.fr Site internet : www.cais-centre.fr





Karine LEFEBVRE

Médiatrice sociale du C.A.I.S

Professionnelle malentendante titulaire d'un diplôme du secteur médico-social.

Soumise à la discrétion professionnelle

COMPETENCES :

Maîtrise de la L.S.F, connaissances du milieu de la surdité (histoire, communauté...) et initiée au L.P.C.



* **L.S.F** : Langue des Signes Française - **L.P.C** : Langage Parlé Complété

Idées reçues :

Je ne suis pas interprète en L.S.F !

ROLE :

Vient en relais ou en complément des professionnels de la communication (interprètes, interfaces ...) lorsque la personne sourde ou malentendante en a besoin.

MISSIONS :

- **Ecouter** : accueille le public et prend le temps d'apprécier et d'étudier les demandes, les besoins en donnant des informations neutres et objectives. S'adapte aux différents modes de communication. (L.S.F, oral, écrit, pictogrammes, L.P.C...).
- **Conseiller** : intervient lors de situations conflictuelles (ex : incompréhension avec une administration).
- **Aider** : accompagne les personnes sourdes ou malentendantes dans les démarches administratives, l'aide à la rédaction et à la compréhension de documents divers ; prépare des entretiens rendez-vous avec des personnes entendant.
- **Informier** : renseigne sur les aides, les droits, les besoins autour de la surdité en collaboration avec l'assistante sociale du C.A.I.S. Accompagne sur le suivi administratif et transmet si besoin aux membres de l'équipe du C.A.I.S ou aux partenaires extérieurs.
- **Sensibiliser** : met en place avec l'équipe du C.A.I.S, des actions de sensibilisation et de prévention sur la surdité ainsi que des groupes de paroles.

Partenariat et mise en lien des réseaux associatifs. Possibilité d'assurer une permanence dans les autres départements (sur demande).